

DELIBERATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – 42290 SORBIERS

DEL 2026-40

25 juin 2026

Le 25 juin 2026 à 18h, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Dominique Bernat, Vice-Président du CCAS.

Nombre de membres : 15

Date de convocation : 18 juin 2026

PRESENTS : Dominique BERNAT – Jérôme ALLAIN - Viviane NEEL - Chérif BOUIMA – Marine BILLARD - Monique ROBERT (Un toit pas sans toi) - Philippe GILBERTAS (UDAF) - Myriam PALABOST (secours populaire) – Paul REPETTO (ADAPEI) - Anne BAZUS (ADMR).

ABSENTS EXCUSES : Olivier VILLETELLE - Mireille GILBERTAS - Helena HUBE - Alain FAYOLLE (ST Vincent de Paul) - Marie-Josèphe MANDON (vie libre).

PROCURATION : Olivier VILLETELLE à Dominique BERNAT - Marie-Josèphe MANDON (vie libre) à Viviane NEEL - Alain FAYOLLE (ST Vincent de Paul) à Philippe GILBERTAS (UDAF).

SECRETAIRE DE SÉANCE : Marine BILLARD.

REVISION DU BAREME D'ATTRIBUTION DE L'AIDE A L'EPICERIE SOCIALE

Il est rappelé que le barème d'attribution de l'aide à l'épicerie sociale n'a pas évolué depuis décembre 2023.

Aussi, et afin de maintenir l'accessibilité de ce dispositif aux publics en situation de précarité, il est proposé d'appliquer une augmentation de 3 % sur le barème existant pour tenir compte de l'inflation, correspondant à l'augmentation des prix à la consommation entre décembre 2023 et décembre 2025.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R 123-2 et R123-20,

Vu la délibération du Conseil d'administration du CCAS du 28 août 2014 relative à la détermination du pourcentage de la participation des familles à l'épicerie sociale, à la fixation de la limite d'âge et à la nouvelle grille d'attribution,

Vu la délibération du Conseil d'administration du CCAS du 21 décembre 2023 relative à la modification du barème d'attribution des droits à l'épicerie sociale,

Vu le projet de la nouvelle grille d'attribution de l'aide à l'épicerie sociale revalorisée de 3 %

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la nouvelle grille d'attribution de l'aide à l'épicerie sociale telle qu'annexée à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Sorbiers, le 26 juin 2026

Le Président,

Olivier VILLER



La secrétaire de séance,

Marine BILLARD

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' and 'B'.



AIDES MENSUELLES EPICERIE SOCIALE SORBIERS

Grille tarifaire validée au CA du 25 juin 2026 (augmentation de 3%)

Reste à Vivre par unités	1,5 U	2 U	2,5 U	3 U	3,5 U	4 U	4,5 U	5 U	5,5 U
0 à 50	159	184	212	235	261	286	313	339	365
51 à 100	132	159	185	212	235	261	286	312	339
101 à 150	106	131	156	186	202	224	248	274	296
151 à 200	95	120	144	169	189	214	239	262	287
201 à 250	83	107	131	156	184	202	224	248	274
251 à 300	69	83	107	131	156	184	202	224	248
301 à 350	58	69	94	118	143	171	190	213	237
350 à 400	46	57	76	96	116	139	155	173	193

1,5 U par adulte seul ou 1 U par adulte accompagné
0,5 U par enfant à charge et 0,25 U par enfant à charge périodiquement
Les enfants de + de 20 ans ne sont pas pris en compte s'ils ne sont pas étudiants ou s'ils n'ont pas de ressources personnelles
Forfait téléphonie et Internet 30€ par ménage + 2€ par personne de 14 ans et +
L'endettement n'est pas pris en compte

Reste à Vivre par unités =	REVENUS - CHARGES FIXES
	NOMBRE D'UNITES

